

Cette quinzaine, il faut savoir:

Qu'une enquête révèle que sur 100 enfants qui commencent l'école, 10 seulement se rendent en 12^e année, cela dans la province de Québec. De plus, 45% des écoliers ont déjà doublé une année lorsqu'ils atteignent la septième du cours primaire.

Qu'environ 5,000 nouvelles petites entreprises ont été établies au Canada par des immigrants au cours des dix dernières années. Le ministère de l'immigration souligne qu'environ 1,600 de ces établissements commerciaux emploient près de 7,000 personnes.

Que selon un jeune Canadien d'origine Belge, Georges Schoeters qui a travaillé à la Havane notamment au département de l'industrialisation, depuis la révolution cubaine, les loyers ont diminué de 50%; le prix du gaz et de l'électricité a baissé et on comptait 100,000 chômeurs de moins qu'en 1959.

Qu'en République fédérale et à Berlin-ouest sur les 550,000 logements construits en 1959, 150,000 l'ont été par les sociétés d'habitations à bon marché. La construction d'habitation à bon marché par les sociétés d'utilité publique est une formule qui se répand de plus en plus.

Que contrairement à ce qui a été fait jusqu'aujourd'hui, ce sont des ingénieurs canadiens qui traceront le plan directeur de l'île de Montréal.

Que la Chambre de Commerce du district de Montréal a fait une demande au ministre de la Justice de constituer sous l'empire de la loi des faillites une corporation de syndicats. Ceci après une enquête poussée qui a duré cinq ans.

Que l'Association canadienne des employés des postes, qui compte 15,000 membres, a décidé de se retirer du Comité conjoint national des organismes de service civil fédéral;

Que la Fédération catholique des Instituteurs de langue anglaise et l'Alliance des Professeurs catholiques de Montréal (4,000 instituteurs à l'emploi de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal) vont présenter à cette commission des demandes collectives qui ont reçu l'appui unanime des membres des deux groupements;



Vol. XXXVI — No 9

Ottawa, 29 avril 1960

ON DEMANDE UNE TRIPLE INTERVENTION contre le chômage

— OPINION SUR LE GOUVERNEMENT DE MONTREAL —

Réunis pour le congrès annuel du Conseil central des Syndicats nationaux de la métropole, quelque 50 délégués ont adopté en fin de semaine dernière l'une des résolutions les plus énergiques qu'ait inspirées le fléau du chômage au cours des dernières années.

A la suite d'un exposé de Jean-Paul Lefebvre (dont on trouvera de larges extraits dans notre présente livraison) les délégués ont formulé le sentiment de l'assemblée dans la résolution reproduite ci-après. Elle indique clairement que les travailleurs de la métropole n'ont pas l'intention de s'endormir sur le problème.

Exécutif

Procédant à l'élection annuelle de ses dirigeants, le Conseil a porté aux fonctions exécutives les officiers suivants: Président, M. Horace Laverdure; 1^{er} vice-président, M. Jean-Paul Lefebvre; 2^{ème} vice-présidente, Mlle Raymonde Couillard; secrétaire-archiviste, M. Marcel Lanouette et secrétaire-archiviste, M. V.-E. Dupont; sergent, commissaire et statisticienne, MM. B. Lévesque, A. Robert et Mme J. Legros.

Gouvernement de Montréal

Le congrès a précisé les grandes lignes de l'opinion que le Conseil central exposera dans un mémoire à la Commission chargée par le gouvernement provincial de définir pour Montréal une nouvelle forme de gouvernement.

Ce mémoire admettra qu'il existe des partis, au plan municipal, et que le parti majoritaire contrôle l'exécutif de la cité.

Le conseil central veut conserver l'exécutif actuel, à condition qu'il devienne une équipe homogène, avec responsabilités ministérielles.

Le Conseil central se prononce contre toute distinction de classes au sein du conseil de ville et favorise l'abolition des conseillers des classes "A" élus par les propriétaires, "B", dont les membres sont élus par les propriétaires et les locataires et de la classe "C" dont les membres sont désignés par les différents corps publics.

Il faut tenir compte, du fait que plus de 75 pour cent de la population de Montréal se compose de locataires et que les conseillers devraient être choisis par l'ensemble de la population.

Le chômage

Quant à la résolution relative au chômage, en voici la teneur: **IL EST PROPOSE:**

1°—Que le présent Congrès général des Syndicats nationaux de Montréal demande au Comité exécutif de la cité de Montréal, de soumettre immédiatement au Conseil municipal des recommandations précises concernant une participation de la ville à la solution du problème du chô-

mage, et une pression de l'autorité municipale, auprès des gouvernements provincial et fédéral, pour qu'ils agissent dans le même sens.

2°—Le présent Congrès demande avec insistance que les autorités municipales donnent suite à la résolution adoptée lors de notre réunion régulière de mars dernier, résolution qui se disait comme suit:

"CONSIDERANT que le chômage continue d'affecter la région métropolitaine de Montréal d'une façon telle que des dizaines de milliers de familles vivent dans l'insécurité;

"CONSIDERANT que cette situation dure depuis plusieurs années au point que certaines familles en sont réduites à un état de grande misère;

"CONSIDERANT que certains aspects du problème du chômage requièrent une étude plus approfondie;

"Le Conseil central des Syndicats Nationaux de Montréal demande au Comité exécutif de la Cité de Montréal et au Conseil municipal:

"1°—de mettre tout en oeuvre pour contribuer à multiplier le nombre des emplois disponibles,

"2°—d'appliquer les suggestions maintes fois répétées du mouvement ouvrier en regard de cet objectif,

"3°—de confier à un groupe de techniciens dont les qualifications professionnelles ne sauraient être mises en doute, la charge de réaliser, aux frais de la Cité, une enquête sur les causes et les conséquences du chômage qui affecte d'une façon toute particulière la population de Montréal. Cette enquête de-

(Suite à la page 2)



Au Congrès annuel du Conseil central des Syndicats nationaux de Montréal, de gauche à droite: Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., Horace Laverdure, président du Conseil, réélu pour un autre mandat, et Marcel Lanouette, également reporté à l'exécutif comme secrétaire. Le congrès a adopté une importante résolution sur le chômage et défini les grandes lignes du mémoire qu'il présentera à la Commission d'enquête sur la forme du futur gouvernement métropolitain.

On demande...

(Suite de la page 1)

vrait, à notre sens, aider les autorités et tous les intéressés, à mieux connaître les dimensions du problème, la situation précise des chômeurs, les déficiences dans les programmes d'assistance et dans la planification à long terme en vue d'assurer le plein emploi.

"Le Conseil central suggère en outre que cette enquête soit confiée à un groupe de professeurs de l'École des Hautes Études Commerciales ou du Département d'Économie de l'Université de Montréal."

3°—Le présent Congrès décide de passer lui-même à l'action en publiant d'ici quelques jours, dans les journaux de la métropole, une invitation à tous les corps publics de réclamer à leur

tour l'enquête sérieuse que la ville se doit de faire faire sur la situation du chômage à Montréal.

4°—Le présent Congrès demande à tous ceux qui sont personnellement affectés par le problème du chômage et à tous les citoyens de téléphoner sans délai au conseiller municipal de leur district ou d'écrire aux dirigeants de l'administration municipale pour appuyer les présentes revendications.

5°—Le présent Congrès demande à la CTCC de suggérer à tous les centres des moyens concrets d'accroître l'intérêt des citoyens et des corps publics au problème du chômage en vue d'obtenir des gouvernements une politique concertée de plein emploi.

La triste histoire...

(Suite de la page 4)

partheid. Ce furent ensuite d'autres escarmouches, d'autres morts, d'autres blessés et d'autres prisonniers.

Protestations vaines

Le monde entier protesta: les autres Etats africains les premiers, puis les Etats-Unis, l'Inde, la Russie, finalement l'Angleterre et l'O.N.U. elle-même. Le Canada a décidé d'attendre encore un peu... mais personne n'a compris pourquoi. Jean XXIII a consacré son allocution pascalle à la ségrégation raciale.

En réponse à autant de protestation, le gouvernement sud-africain a décidé d'intensifier sa politique d'apartheid. Pour éviter autant que possible le contact entre les races, il vient de recommander aux employeurs blancs de remplacer les Noirs par d'autres travailleurs chaque fois qu'ils le peuvent. Il invite les Blancs des autres pays

d'Afrique à émigrer dans le Sud pour déloger les Noirs. Il vient enfin d'inaugurer un double réseau radiophonique, l'un pour les Blancs, l'autre pour les Noirs. Ce sera ainsi moins gênant de donner à qui de droit des conseils sur la meilleure façon d'user de discrimination envers ceux qui ont la peau noire.

Le comble de la folie

Et vous croyez que c'est le comble de la folie? que nulle part ailleurs pareilles choses ne peuvent se présenter? Il faudrait vous raconter d'autres histoires semblables qui ne sont pas non plus à l'honneur de certains pays, comme ceux qui sont juste au-dessus de l'Union sud-africaine, par exemple, l'Afrique du Sud-ouest et la Fédération de la Rhodésie. Mais ce sera pour une autre fois. En voilà assez pour comprendre que nous n'avons pas fini de lutter pour le règne de la justice et de la charité dans le monde.

Un "Congrès" en éducation ouvrière

Trente-cinq responsables régionaux et locaux d'éducation dans la C.T.C.C. étaient réunis, les 7, 8 et 9 avril dernier, à la Maison Montmorency. Cet atelier de travail annuel constitue un véritable congrès sur l'éducation ouvrière où l'on passe en revue le travail accompli dans l'année et fait des projets pour les mois à venir.

Education spéciale pour les femmes et les jeunes syndiqués

Au cours de cette session, on a surtout appuyé sur la nécessité d'intensifier l'action des jeunes syndiqués et des femmes dans la C.T.C.C. A ce propos, le confrère Jean-Paul Héту, responsable de l'éducation au Conseil central de Montréal, a donné l'exemple de la Commission des Jeunes qui a été mise sur pied récemment dans sa région. Il a recommandé qu'on organise dans chaque région de la province des commissions de jeunes syndiqués, dans le but de faire participer davantage à la vie syndicale les jeunes travailleurs qui ont des difficultés à s'adapter à un mouvement adulte comme le syndicalisme.

La compagne Jeanne Duval, vice-présidente de la CTCC, à la suite d'un exposé sur la participation des

femmes au syndicalisme, a demandé qu'on lance une campagne d'éducation spéciale pour les femmes membres de syndicats afin de mettre en valeur leur rôle essentiel dans notre mouvement. La CTCC a fait cette année une enquête sur la participation de l'élément féminin au syndicalisme. Le résultat de ces recherches a été communiqué aux responsables d'éducation qui en tiendront compte dans l'organisation de leurs journées d'études.

Cours par correspondance

Au cours de l'Atelier de travail, le directeur du Service d'éducation a présenté un projet de cours par correspondance qui a été approuvé par les membres et qui sera réalisé au cours de l'année qui vient.

Ce cours aura comme caractéristique particulière de s'adresser à des groupes d'étudiants qui travailleront

dans chaque région sous la direction d'un moniteur. Ce ne sera que par exception qu'on adressera le cours par correspondance à des individus isolés les uns des autres. Cette méthode aura pour résultat de combiner les avantages du cours par correspondance au moyen duquel un seul professeur peut atteindre des élèves éloignés les uns des autres, et ceux de l'étude en commun qui permet la discussion.

Education par la radio et la télévision

Le confrère Jean-Paul Lefebvre, directeur adjoint du Service d'éducation de la CTCC, a fait profiter les participants de l'expérience qu'il a prise à la radio et à la télévision au cours de l'année qui s'achève.

Il a donné une foule de conseils pratiques sur l'utilisation de ces moyens de ces moyens de propagande et d'éducation auprès de la masse. "Il nous faudra, dit-il, obtenir une participation maximum à toutes les émissions existantes, que ce soit les nouvelles et reportages, les émissions de controverses, les programmes éducatifs."



SUR LA PREMIERE RANGEE, DE GAUCHE A DROITE: Amédée Parent, président du Comité d'éducation des fonctionnaires municipaux de Montréal; Rita Desroches, présidente du Comité d'éducation des employés de commerce de Montréal; Jean-Paul Lefebvre, directeur adjoint du Service d'Éducation de la C.T.C.C.; Jeanne Duval, vice-présidente de la C.T.C.C.; Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Éducation de la C.T.C.C.; Michèle Renée DeCotret, membre de la Commission des Jeunes du Conseil Central de Montréal; Jean-Paul Héту, responsable d'éducation du Conseil Central de Montréal; Raymonde Couillard, membre du Comité d'Éducation des employés de bureau de la Société des Artisans; Roland Martel, responsable d'éducation du Conseil Régional Saguenay-Lac-St-Jean.

Nouvel exécutif au Conseil central de Joliette

Au cours de son congrès annuel, tenu en fin de semaine dernière, le Conseil central de Joliette s'est doté d'un nouvel exécutif.

Plusieurs officiers devaient être remplacés, dont deux en particulier qui se trouvent exclus de la C.T.C.C. par suite de la défection de leurs syndicats, membres de la Fédération (Bélanger) des Employés municipaux.

Le Congrès a définitivement clarifié la situation en désaffiliant les deux syndicats qui ont préféré maintenir leurs liens avec la Fédération Bélanger.

Le nouvel exécutif est composé comme suit: Président, M. Charles Henri; 1er vice-président, M. Roger Chaput; 2ième vice-président, M. Bernard Mignault; 3ième vice-président, M. Maurice Latendresse; 4ième vice-président, M. Georges Delphon; secrétaire-archiviste, Mlle Marguerite Jetté et trésorier, M. Jacques Desjardins.

Au cours de ses assises, le congrès a reçu la visite du président et du trésorier de la C.T.C.C., Roger Mathieu et Jacques Dion, ainsi que du Chan. Henri Pichette, aumônier général.

Des fonctionnaires...

(Suite de la page 5)

thousiasme dans l'accomplissement de leurs fonctions. Ils se contentent de faire leur travail honnêtement, sans trop se presser et sans prendre d'initiatives.

Les employés des postes remplissent un rôle important dans notre vie quotidienne. Qu'on imagine un peu ce qui se produirait s'il n'y avait pas de courrier durant une semaine! Nous serions diablement déroutés. Le ministère des Postes est l'un des rares ministères qui fait ses frais. Sans préjuger des besoins réels de

certains autres groupes de fonctionnaires fédéraux, il serait normal que les employés d'un ministère qui ne coûte rien au trésor reçoivent un salaire suffisant, sans avoir à quémander auprès du Cabinet. Le gouvernement vient d'accorder des hausses de traitements à certaines catégories d'employés et il a laissé entendre que d'autres fonctionnaires recevront prochainement des augmentations. Espérons qu'il n'oubliera pas les employés des postes afin que cesse cette guerre d'usure qu'il semble avoir entreprise avec eux.

LETTRE...

(Suite de la page 6)

d'observer, de réfléchir sur ce que l'on voit, puis de s'en parler. Ainsi, pour mes billets aigres-doux, vous aurez beau en parler entre vous. Si quelques braves veulent se donner la peine de participer au dialogue d'une façon plus directe, en m'écrivant leurs propres observations, ils seront, évidemment, les bienvenus.

Pour savoir tout de suite, d'une façon précise, ce dont il sera question dans les semaines à venir vous n'avez qu'à méditer sur les titres des prochains billets:

- deux libertés par jour?
- distribuez de l'air, s. v. p.
- après la lutte, le déluge!
- les métiers volent au vent.
- une improvisation... organisée.
- trop vieux pour travailler, trop jeunes pour mourir.

Alors maintenant que nous sommes fixés... à la prochaine.

Cordialement,
Jean-Paul LEFEBVRE



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les deux vendredis

Directeur:
GERARD PELLETIER

Bureaux: 1,001, rue St-Denis,
Montréal • Victor 4-2531

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro. 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit", 375 rue Rideau,
Ottawa, Ont.

89 IMPRIMERIE ALLIÉE

Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

Les mauvais moments de M. Gérard Filion

TALLEYRAND disait, parlant de Napoléon: "Dommage qu'un aussi grand homme soit si impoli". M. Gérard Filion, directeur du DEVOIR, ne pourra pas dire que LE TRAVAIL mesquine sur les termes de comparaison en disant de lui: "Dommage qu'un homme aussi intelligent soit parfois si peu réfléchi!"

Deux articles

Les deux articles de rédaction (16 et 20 avril) qu'il a consacrés au conflit de la Société mutuelle d'Assurances générales partent d'un bon naturel. On garde toujours une certaine tendresse pour les "boîtes" où l'on a travaillé et M. Filion s'honore en prenant la défense de la Mutuelle qu'il croit lésée.

Il fonce, toutefois, tête baissée, affirmant tout sur son passage, le vrai et le faux, de façon péremptoire. C'est une façon pour le moins douteuse, à notre avis, d'aborder un problème et nous ne sommes pas certains, par exemple, que M. Jean-Baptiste Lemoyne, homme modéré s'il en fut jamais, soit enchanté d'une défense qui emprunte ce style-là...

Quelques exemples

Choisissons au hasard quelques exemples. "La déclaration du président général de la C.T.C.C., M. Roger Mathieu, est une insulte aux 125,000 cultivateurs de la province", écrit M. Filion. On croirait à lire ces lignes, que M. Mathieu a signé des propos comminatoires. Or, il avait dit: "... le fait qu'il s'agisse d'entreprises fondées sous l'égide de l'U.C.C., nous rend ce devoir difficile et douloureux" et plus loin: "... j'ai pour lui (M. Lemoyne, président de l'U.C.C.) la plus haute estime et je suis assuré que les négociateurs, que chaque partie peut désigner de part et d'autre, trouveront une solution au problème sans sacrifier le principe qui est en cause".

Voilà pour "l'insulte aux 125,000 cultivateurs de la province"!

Le "problème"

M. Filion déclare ensuite que le problème, pour l'U.C.C., c'est "qu'elle ne veut pas se faire dire par qui que ce soit, pas plus par le président de la C.T.C.C., que par ses sténographes, qui détiendra l'autorité, dans la maison, ni à quelles conditions cette autorité sera exercée". Or, il n'a jamais été question de cela. M. Filion aurait profité de se renseigner sur les syndicats de cadres. Il apprendrait d'abord que plus de 30,000 sont affiliés en France à la C.F.T.C. (contrairement à ce qu'il laisse entendre); il apprendrait aussi que ces syndicats défendent tout bonnement les intérêts des employés intermédiaires, qu'ils n'ont aucunement la prétention de décider qui exercera l'autorité ni à quelles conditions.

Cet épouvantail dressé par M. Filion, à chaque fois qu'il est question de syndicalisme de cadres, est une création de son esprit. Il est malheureux qu'il persiste, contre les faits, à l'utiliser pour semer la terreur et prévenir contre les syndicats de cadres des gens qui seraient peut-être mieux disposés que lui à les accepter.

Contradictions

Enfin, les articles de M. Filion affichent des contradictions évidentes qu'il ne se donne même pas la peine de camoufler. Ainsi la Mutuelle aurait fait de mauvaises affaires en 1957 et 1958, mais de bonnes en 1959. Que viennent faire alors les congédiements de six employés, entrés en fonction au moment même où le mieux s'est produit ou peu de temps auparavant?

Quant au comptable dont M. Filion raconte "qu'au 31 décembre dernier, un compte aussi simple que celui des salaires ne balançait même pas; et c'est ainsi depuis des mois et des années", s'il fallait prendre au sérieux cette affirmation, ce n'est pas au syndicat qu'on s'en prendrait mais à la direction de l'entreprise. Une société qui transige plusieurs millions de dollars d'affaires annuelles et qui garde "depuis des mois, des années", un comptable en chef incapable de balancer les livres, ce n'est pas facile à imaginer. Mais ce mal, fût-il véritable, est-ce au syndicat de cadres qu'il faut l'attribuer? On a l'impression que le directeur du DEVOIR se déchaîne à la mauvaise adresse.

Préférence

On nous comprendra après la lecture de ces quelques citations, de préférer le ton de Roger Mathieu à cette pétulance outrancière de M. Filion.

"Y a-t-il des gens à la C.T.C.C., demandait M. Filion, à la fin de son dernier article, capables de comprendre un tel langage?" La réponse est non: nous n'arrivons pas à comprendre qu'un homme raisonnable perde ainsi soudainement tout sens de la mesure pour accabler unilatéralement quelques employés dont il connaît fort mal les problèmes.

Ce que nous comprenons à la C.T.C.C., c'est que M. Filion retombe ainsi, rarement mais sûrement, non pas en enfance mais en adolescence, et se met à vaticiner, à formuler des jugements d'un déconcertant absolutisme.

Alors, les gens de la C.T.C.C. se disent que tous les amis ont des défauts. Ils se hâtent d'oublier ces mauvais moments pour songer plutôt à l'état normal d'un journaliste dont ils estiment le talent et l'habituelle honnêteté.

Le TRAVAIL.



Le Congrès du Travail du Canada tient cette semaine ses assises bi-annuelles à l'hôtel Reine Elizabeth de Montréal. A la séance inaugurale du congrès, le maire Sarto Fournier, le premier ministre du Québec, M. Barrette, et Son Em. le cardinal Léger ont pris la parole comme invités. Dans son discours d'ouverture, le président Claude Jodoin a dit: "Nous devrions nous montrer prêts à coopérer avec la C.T.C.C. en vue de rédiger des propositions susceptibles d'éliminer les conflits et de rapprocher la C.T.C.C. et le C.T.C. dans une association plus étroite".

M. FLEMING ET LE PARTAGE DES BÉNÉFICES :

Mesure sérieuse ou fumisterie?

— IL FAUT GARDER LES YEUX OUVERTS ! —

(par Maurice LADOUCEUR)

Le régime fiscal doit-il favoriser la participation aux bénéfices ?

Le discours contenant l'exposé budgétaire que prononce annuellement en Chambre le ministre des Finances est attendu avec beaucoup de curiosité par toute la population. Celui qu'a prononcé cette année M. Fleming était assez décevant parce qu'il n'apportait à peu près rien de nouveau. Cependant, on y relève un passage susceptible d'intéresser le monde des travailleurs.

Le ministre a indiqué son intention de présenter une mesure législative favorisant, grâce à des dégrèvements d'impôts, la participation des employés aux bénéfices des entreprises. "Peut-être, dit-il, le partage aux bénéfices créera-t-il de nouvelles possibilités pour le capital, la main-d'oeuvre et la direction, leur permettant d'établir à maints égards de nouvelles formes de collaboration entre eux".

Nous ne savons pas où M. Fleming a puisé son inspiration ni quel groupe a fait pression pour promouvoir une telle mesure. On sait qu'aux Etats-Unis, depuis assez longtemps déjà, un régime d'impôts favorable existe en faveur des entreprises qui possèdent des plans de participation aux bénéfices. Il y a aussi une organisation d'employeurs connue sous le nom de Council of Profit Sharing Industries dont le but est d'encourager les entreprises à mettre sur pied des

plans de participation aux bénéfices. Ce groupement a même une section canadienne qui comprend un certain nombre d'employeurs se faisant les propagandistes de cette formule d'intéressement des employés à l'entreprise.

Favorables

A priori, nous sommes loin d'être opposé aux efforts qui sont tentés afin d'amener les travailleurs à participer aux bénéfices dans les entreprises. Bien au contraire, nous croyons que la structure des entreprises doit nécessairement évoluer vers des formes qui soient de nature à créer un véritable climat communautaire respectant la dignité de tous les agents de la production et leur permettant d'obtenir une juste rémunération de leur travail. Quoi qu'on en dise et quoi que l'on le laisse croire, les travailleurs ont toujours participé aux pertes et ont eu rarement leur part proportionnelle dans la prospérité des entreprises.

Ouvrir l'oeil

Pour le moment, nous ne savons pas exactement quels sont les termes de la législation qu'entend proposer le ministre des finances. Il faudra y regarder de près, car celle-ci peut facilement être une autre de ces fumisteries bonnes pour tromper l'oeil et favoriser aux dépens du trésor public certaines catégories déjà privilégiées.

Tout dégrèvement d'impôts en faveur des travailleurs dans les entreprises ne devrait être permis que dans les plans qui prévoient une participation aux bénéfices pour tous les travailleurs qui ont atteint une certaine permanence. Il ne doit pas être limité aux officiers supérieurs ou à ceux qui occupent des postes de direction.

Car ceux-ci sont déjà bien servis à souhait par la pratique des

"options sur les actions". On connaît bien cette méthode destinée à stimuler certains officiers supérieurs en leur permettant d'ajouter à leur salaire des "bénéfices marginaux" plantureux. Le bureau de direction décide d'accorder à ces personnes le droit d'acheter, à un prix déterminé d'avance, généralement inférieur à celui du marché, un certain nombre d'actions de l'entreprise. Ce droit d'achat, ils peuvent l'exercer au cours d'une période donnée, qui s'étend parfois sur plusieurs années. Ce délai leur donne la possibilité de profiter de la hausse du prix des actions et de faire des gains sans aucun risque. C'est, comme on l'a dit, parier sur un cheval lorsque la course est terminée. On peut ainsi, en revendant ces actions faire un profit considérable qui jouit de dégrèvement d'impôts puisque ce sont des gains de capital.

Bénéfices marginaux

On n'a qu'à lire la page financière des journaux pour se rendre compte comment cette pratique est généralisée. Ainsi, au mois de novembre dernier, nous lisions dans le Devoir: "La compagnie... a fait savoir à la Bourse de Montréal qu'au 31 octobre 1959, des options avaient été exercées sur 34,050 actions, conformément aux clauses des options consenties par la compagnie à ses hauts fonctionnaires et employés. La compagnie a reçu \$24.00 l'action, soit le taux de l'option." Or, dans une autre page donnant les cotes de la bourse, les actions de cette compagnie valaient au prix du marché \$42.000. Les bénéficiaires de ce plan d'option se trouvaient donc à faire un gain de \$612,900. Ce sont là des "bénéfices marginaux" qui se prennent bien.

Il ne faudrait donc pas que cet encouragement aux plans de (Suite à la page 6)

Le peuple, ses représentants,
son argent, ses affaires . . .

LETTRE à mes citoyens

Chers amis,

Pour répondre à l'invitation de Gérard Pelletier, je vous adresserai désormais un billet dans chacune des livraisons du TRAVAIL. Autant vous prévenir tout de suite que ce ne sera pas toujours un billet doux. Entre amis, la franchise est de règle.

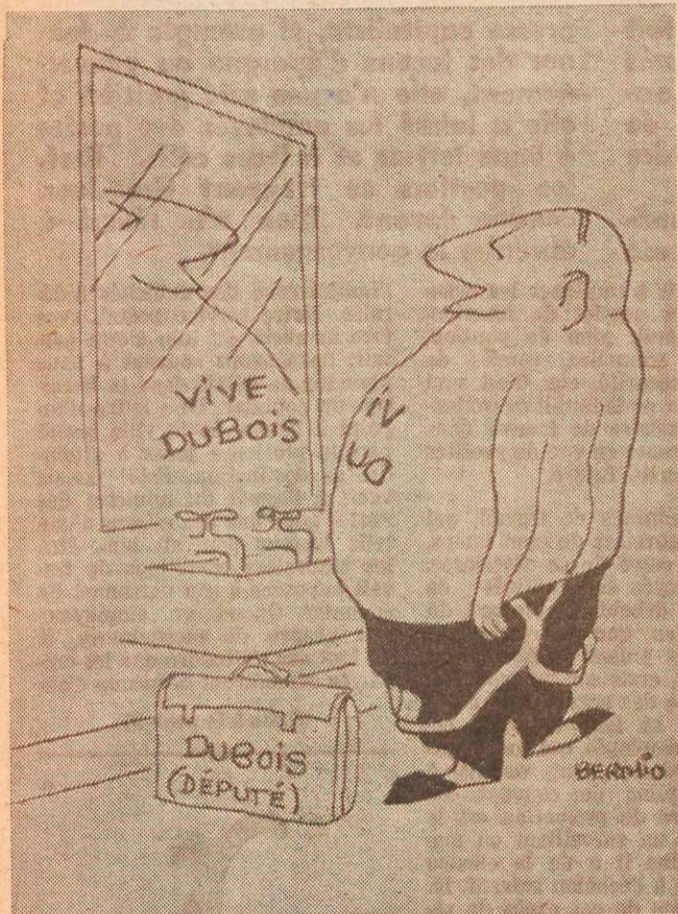
Il sera question de vous et de moi... de tous ceux qui paient des taxes (même s'ils ne s'en rendent pas compte!) qui ont droit de vote... et qui s'apprennent à exercer ce droit. A l'occasion, je traiterai, sans trop insister, de ces messieurs qu'on appelle nos "représentants" et qui trop souvent, se représentent le peuple tout entier dans leur miroir, en se faisant la barbe.

Pas rasoir

Parlant de barbe, que les timides et les sages se rassurent, mes billets ne se transformeront pas en lame de rasoir électorale pour taillader la réputation de nos spécialistes des "hustings".

Je ne viserai pas tel député, tel ministre ou tel groupe, en particulier.

Pourquoi m'acharnerais-je à descendre un politicien qui s'est enrichi avec des contrats de voirie ou qui a fait distribuer la pension des aveugles à des amis qui peuvent lire les



cotes de la Bourse sans lunettes? J'en ai surtout, pour le moment, contre ceux qui trouvent cela normal... et même brillant. J'en ai surtout contre tant de mes concitoyens qui sont de petites gens, qui ont des tas de besoins à satisfaire et qui ne semblent pas se préoccuper outre mesure d'inscrire ces besoins-là dans la tête de leurs "représentants" pour qu'ils en fassent un programme, un programme politique, c'est-à-dire un programme de "bien commun".

Pourrie, la politique?

On a dit que la politique est pourrie. On l'a dit souvent, on insiste là-dessus, ça devient gênant. On dit aussi qu'on a les gouvernements qu'on mérite. Alors, cette pourriture, cette stagnation, ce gâchis, ils entourent chacun de nous. Si, d'un commun accord, on se secouait un peu, tous ensemble, chacun pour son compte et un peu pour le compte de son voisin... on nettoierait peut-être le terrain, qui suit. C'est, quant à moi, ce que je conclus d'une phrase de Thomas Jefferson dont je me suis fait une idée fixe depuis quelque temps: "Je ne connais de dépositaire sûr pour les ultimes pouvoirs de la société que le peuple lui-même; et si nous ne croyons pas que le peuple soit assez éclairé pour exercer son autorité avec une salubre discrétion, le remède n'est pas de nier son autorité, mais d'éduquer sa discrétion".

S'éduquer

On peut s'éduquer les uns les autres. A condition de se parler franchement. Les excès de politesse frisent souvent l'hypocrisie et la complaisance.

Pour s'éduquer mutuellement, il s'agit d'ouvrir l'oeil,

(Suite à la page 2)

Secours aux réfugiés

Dix années exactement après la fondation de l'UNRWA (United Nations Relief and Works Agency), le mandat de l'Office, qui devait expirer le 30 juin 1960, a été prolongé de trois années. Il paraît utile de tirer le bilan de ces dix années de travail.

En 1950, le nombre des réfugiés inscrits sur les registres de l'Office était d'environ 960,000; en 1960, il s'élève à environ 1,104,000. Loin de diminuer, ce chiffre a donc nettement augmenté. Alors qu'en Europe, des millions de "personnes déplacées" ont pu quitter les camps, les camps de l'UNRWA doivent accueillir de nouvelles familles. Comment expliquer ce paradoxe?

Paysans sans terre

En 1948, la Palestine était un pays surtout agricole: 70 p. 100 des réfugiés venaient des campagnes et 30 p. 100 seulement des villes. Or, plus de la moitié des Palestiniens, soit 604,000 vivent en Jordanie, sur un territoire de 97,000 kilomètres carrés dont 9,500 sont actuellement cultivables. 252,000 habitent le territoire de Gaza, étroite bande sans débouchés où le chômage est si généralisé que plus des deux tiers des habitants autochtones de la bande doivent être secourus par les autorités de la RAU. Enfin, 134,000 réfugiés résident au Liban, pays que des milliers de jeunes quittent tous les ans à la recherche de meilleures possibilités d'emploi. Dans une région manquant à la fois d'eau et de sol cultivable, des paysans sans terre sont condamnés au chômage.

Par contre, ceux qui possèdent un métier arrivent à se placer dans les pays arabes en pleine modernisation. Mais en Orient, c'est généralement le père qui apprend à ses fils son métier ou l'agriculture, ce qui n'est malheureusement pas possible dans les camps.

De bons métiers

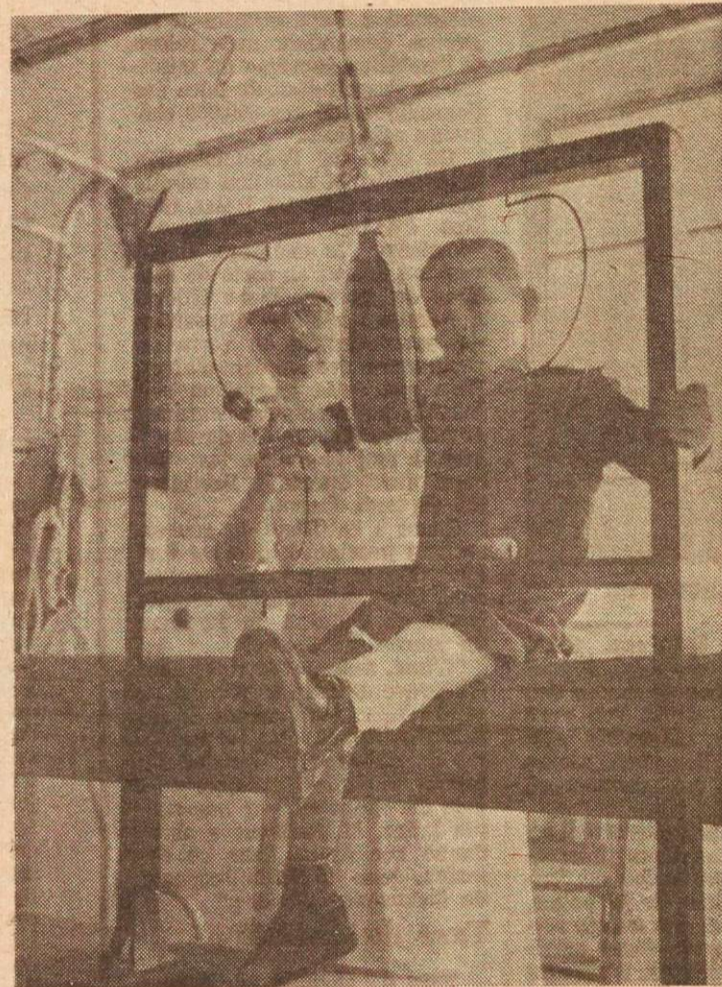
Puisque les pays arabes ont besoin de techniciens, l'UNRWA s'efforce d'apprendre aux jeunes

ciens. En septembre 1960, 810 jeunes gens pourront entrer dans ses écoles: 400 à Kalandia près de Jérusalem; 230 à Wadi Sir près d'Amman; 180 à Gaza.

Mais l'Office ne peut assurer une bonne formation qu'à un millier de garçons, alors que 30,000 jeunes arrivent chaque année à l'âge adulte et qu'il faudrait donner un métier au moins aux garçons. Or, l'UNRWA n'a jamais disposé de fonds suffisants pour un tel programme.

Pour aménager de nouvelles écoles professionnelles, accorder des bourses universitaires et aider ceux qui en sont capables à fonder de petites entreprises, il lui faudrait quatre millions de dollars (environ 20 millions de N.F.) en plus des contributions régulières.

Ces fonds supplémentaires,



L'UNRWA a pu placer 104 enfants infirmes dans des institutions où ils reçoivent le traitement approprié. Ce petit paralytique est soigné à l'Hôpital libanais.

de bons métiers. Dans ses écoles professionnelles, des garçons de 18 à 21 ans peuvent devenir maçons, plombiers ou menuisiers, ajusteurs, forgerons ou mécani-

l'année mondiale du réfugié peut les fournir. Ainsi pourrait-on faire sortir des camps les jeunes qui ne demandent qu'à travailler.

Mesure...

(Suite de la page 3)

participation aux bénéfices par dégrèvement d'impôts soit un autre moyen ajouté à ceux qui existent déjà pour favoriser des privilégiés.

Un climat

De plus, il faut prendre garde de s'illusionner sur les effets bienfaisants qu'apporterait la participation aux bénéfices dans les rapports entre la direction et les employés. Sans doute, cela peut aider, mais auparavant il doit exister un climat de confiance et un respect mutuel des droits des travailleurs. Les salaires payés doivent déjà être égaux, sinon supérieurs, à ceux qui existent dans les autres entreprises au sein de la même industrie. Autrement, il arriverait ce qui se passe actuellement à la Fonderie de Ste-Croix où les employés possèdent pour plus de \$13,000 de capital-action et la famille Biron environ \$20,000. La direction refuse de reconnaître le syndicat et de négocier de bonne foi. Depuis plus de deux mois, il y a un lock-out qui prive de travail les 150 employés actionnaires! La participation aux bénéfices n'est pas automatiquement un gage de paix industrielle.

C'est donc dire qu'il faut se méfier des fumisteries et ne pas s'illusionner. Les plans de participation aux bénéfices devraient être soumis au contrôle du syndicat existant si l'on veut que le trésor public accorde un traitement favorable aux entreprises qui désirent les établir.

Le Service d'Education de la C.T.C.C. a publié :

— pour tous les travailleurs: (aux Editions de l'Homme)

LA LUTTE OUVRIERE

— choix de textes et commentaires de Jean-Paul Lefebvre sur l'histoire du mouvement ouvrier.
— un livre de 96 pages — 0.60 l'unité — \$5.00 la douzaine — \$30.00 le cent.

— pour les officiers de syndicats :

CE SOIR, ASSEMBLEE DU SYNDICAT

et

DELEGUE DE DEPARTEMENT

deux brochures écrites par Fernand Jolicoeur, qui se vendent 0.25 chacune.

Demandez ces publications:

— au secrétaire de votre syndicat ou
— au Service d'Education de la C.T.C.C.

1001, rue St-Denis
Montréal.

155 est, boul. Charest,
Québec.

NEWS & VIEWS

From Canada & Abroad

ANTI-LABOR LAWS RETARD INDUSTRIALIZATION

The opening up of new industries has been retarded in areas in the United States where "right to work" laws have been adopted, the National Council for Industrial Peace has reported.

The Council asserts that industries that help develop the economy of an area prefer to locate in high-wage states rather than in states with "right to work" laws, where lower wages prevail.

SHIPYARD UNIONS MEET NEXT MONTH

All C.C.C.L. shipyard unions affiliated to the National Metal Trades Federation will hold a joint meeting in Moncton, N.B. on Quebec for a preliminary session before the other meetings get under way. Delegated to represent the National Union of Vickers Employees are Yves Gaudreault president, and Emile Sawyer, treasurer of the union.

An important grievance meeting with the company was scheduled to be held yesterday. Several grievances will come up for adjusting during this meeting. The grievance committee under the presidency of Emile Sawyer will meet with company spokesmen.

CANADA'S LARGEST TANKER BUILT BY UNION LABOR

The 42,000-ton tanker "Emerillon", largest vessel ever built in this country, was built and launched by C.C.C.L. union shipyard workers at Lauzon, Que., for the Davie Shipbuilding Limited. She will go to sea sometime in August under the Canadian Ensign.

The "Emerillon's" size exceeds by about 2000 tons the former largest ship built in Canada, The Federal Monarch, launched at this same yard last June, was built for a Canadian firm, but immediately went under the relatively low-cost British flag.

On the launching platform were Premier Antonio Barrette, Mrs. Barrette, T. R. McLagan, chairman of the board of Davie Shipbuilding Limited and M. W. V. Ash, president of the Shell Company of Canada.

RELIGIOUS-LABOR COUNCIL SET UP IN CANADA

A new attempt is being made to bridge the gap between organized labor and the church. More than 100 religious and labor leaders met recently in Toronto to found the Religious-Labor Council of Canada, a body dedicated to fostering understanding between the two segments.

The Council is the outgrowth of an Ontario group which struggled along for years without much backing from church figures. But the Rev. E. Harold Toye, executive secretary of the old organization, felt the atmosphere has changed.

Although religious representation on the Council is confined at the moment to Protestant denominations, hope was expressed by convention delegates that Roman Catholic and Jewish faiths will eventually take places in the Council and on the board of directors.

COMMITTEE GRILLS DONALD GORDON!

President Donald Gordon of the publicly-owned Canadian National Railways was given a hot time the other day when he appeared before the Railway Committee of the House of Commons.

Critical questions on employment practices were flung at him by members of all parties on the Committee. These involved heavy layoffs during the winter, shifts in jobs from one city to another and changes due to automation.

Gordon contended that "the railroad is going through an excruciatingly painful transformation" and insisted that "the C.N.R. is one of the most considerate employers in Canada".

Further he bluntly insisted that members of Parliament should not question management decision on personal matters.

THEY LACK UNION, SO PAY IS SLASHED!

Another example of the "blessings" of being without a union was spotlighted last week when it became known that Douglas Aircraft Company of Santa Monica, California had imposed a drastic 10 per cent pay cut on 13,400 unorganized "white collar" and technical employees.

Production and maintenance employees at Douglas are protected against pay-cutting by union agreements.

The most significant thing about this action by a big company is that it serves as a painful reminder that without the protection of a union an individual is helpless in dealing with a big corporation.

BIG COMPANY OFFICIAL BOASTS OF ANTI-UNION STAND

The extent in which rabid anti-unionism exists in some Canadian managements was underscored in a speech given in Toronto recently by Robert F. Riggin, director of industrial relations for the Noranda Mines Limited.

Riggin boasted that his company is prepared to take "more and longer strikes" than the six-months work stoppage which hit his company in previous years, than agree to any form of union security agreement or a dues checkoff.

"We will not be a party to condemning our employees to union servitude" Riggin declared, self-righteously. By servitude he evidently meant a strong union capable of dealing with the company on equal terms. Riggin didn't say a word, however, of putting the issue of union security to a vote of the employees involved nor abiding by the majority result.

Most unionists detest "free riders" who are willing to accept the benefits of unionism without sharing in the expense, but big shot industrialists like Riggin, want an army of "free riders" so as to undermine the strength of the union movement.

AMERICAN LABOR GETS A BREAK

COURT RULING AFFORDS MANY NEW ADVANTAGES TO LABOR UNIONS

By a ruling of the Supreme Court of the United States, unions are now free to do many things to employers which were forbidden in the past — The Court's ruling legalizes, for wage disputes, such tactics as slowdowns, "sit-ins" by salesmen supposed to be out selling, and coming to work late.

The recent ruling in regards to labor unions handed down by the United States Supreme Court, has given the green light to many tactics that long have been forbidden by the National Labor Relations Board.

As an example union members may now;

1—Conduct deliberate slowdowns while still being paid for working.

2—Report for work as a group as much as one and a half hours late each day.

3—Stage "sit-in mornings" when salesmen stay around the office instead of going out to seek business.

4—Refuse to work overtime when an employer requests it.

5—Turn a standard rest period of 10 minutes into 15 minutes.

6—Walk off the job with other union members to attend union meetings during working hours.

7—Refuse to report for overtime work on Saturdays when it

is assigned.

8—Decline to work during the last hour or so of a work day.

9—Agree that none of the group will attend meetings called by the employer unless all members are invited.

10—Pass out union leaflets in front of a company's place of business, but without calling a formal strike.

11—Ask customers to sign petitions backing the union against the company.

Such practices as those listed above, taken from actual cases have been outlawed by the National Labor Relations Board as union failures to bargain in good faith.

The N.L.R.B. has ruled that tactics of this sort were violations of the Labor Act and this, could be blocked by court injunctions and orders of the Board. But the decision of the United States Supreme Court ruled otherwise in favor of labor unions.

The ruling came in a case involving a union covering insurance agents and their employer, the Prudential Insurance Company of America.

The Labor Board had held that the union was guilty of an unfair labor practice — bad faith bargaining — while negotiating a new collective labor agreement in 1956. The contract covered district agents employed by the company in field offices across the country.

Instead of going on strike to force the company to accept union demands, the Court found the union instructed its members to join in various harassing tactics, such as, refusing to solicit new business, reporting late for work, participating in "sit-in mornings", handing out leaflets attacking the company.

The Court decision appeared to open the way for unions to try new and unusual pressure tactics in negotiating with employers.

ON THE INTERNATIONAL SCENE

The Unhappy History Of South Africa

What is actually happening in South Africa is almost unbelievable. All the world has registered protests against the shameful manner in which the colored African is being persecuted by the South African Government.

Prime Minister Verwoerd has passed additional laws to strengthen the infamous apartheid policy of his government.

We learned from our histories that in 1947 Vasco de Gama, a Hollander, discovered the Cape of Good Hope.

When in the mid-17th century the Dutch from Holland settled and started to work their rich land but the English, whose navy was beginning to show its power and strength, sought to extend their domination as far as possible.

Thus in 1795, 35 years after the conquest of Canada, the British Lion was casting a possessive eye on the Dutch holdings in South Africa.

In 1950 the English took over the richest and largest area in South Africa, the Cape Colony, while the Boers were left with the three other regions, the Transvaal Republic, the Orange Free State and Natal.

But in 1867, the fabulously rich diamond mines were discovered and in 1886 gold was found. The English, immediately tried to take the rich areas which belonged to the Dutch under their wing. This caused the Boers to

stage a riot which eventually led to the Boer War of 1899-1902 in which thousands of Canadians took part in answer to an appeal from London.

This Canadian effort helped the English to win an easy victory over the Boers. In 1909 the English Parliament unified the country under the name of The Union of South Africa.

The four different states at that time are now provinces, as our own Canadian provinces, but without any power as we in Canada know it.

The name "Boer" is the Dutch translation for the English word "boor", meaning an uneducated rustic peasant. The word was given to the Dutch farmers by the English when they tried to defend and hold their properties.

Since the Second World War, the Union of South Africa has obtained its independence and is only tied to England by Commonwealth bonds. And, unlike Canada, it has its own national anthem and its own flag.

In a population of 15,000,000 there are about 4,000,000 whites of which two-thirds are Dutch and one-third English. But the 11 million odd colored Afrikaners have never enjoyed the privileges of civilization which the white man pretended to bring them.

The apartheid policy of the South African Government is nothing but a measure of abso-

lute discrimination against the blacks of South Africa.

The latest move in the apartheid policy is to oblige all colored Afrikaners to carry an identification card which gives them the right to work and to make their homes in urban centres.

The colored citizens of South Africa resented this latest tactic of the government and rightly so. They organized marches on different government authorities and on one of these marches they were met by armed police who opened fire on the helpless marchers and the first innocent victims of the infamous apartheid policy were slaughtered.

Many others were severely wounded while hundreds were taken prisoner.

Protest have been made by other African states, the United States, India, Russia and finally England and the United Nations.

Canada has decided to wif for a while, but no one understands why. His Holiness Pope John XXIII devoted his entire Easter message to racial segregation.

But regardless of all these protests coming from all corners of the globe, the South African Government has decided to relentlessly continue its apartheid policy.

But the decent people of the world have not given up the fight for justice and charity to reign again in the Union of South Africa.

These Factual News Briefs Are Worth Knowing

That according to a recent survey conducted by educational supervisors, only 10 out of 100 children commencing school will reach 12th grade in the Province of Quebec.

In addition, 45 per cent of scholars have doubled up on a year by the time they reach 7th year primary course.

That about 5,000 new small businesses have been established by immigrants during the past ten years. The Minister of Immigration has underlined that about 1,600 of these new enterprises have given jobs to nearly 7,000 people.

That a young Canadian of Belgian extraction who worked in the Department of Industry in Havana, Cuba since the end of the revolution has revealed that rents have dropped 50 per cent, the price of gas and electricity has dropped and there are 100,000 unemployed workers less than in 1959.

That of the 550,000 new houses built in West Germany in 1959, 150,000 were sold at lower prices by building societies.

The construction of lower-cost housing by public utility societies is growing more and more.

That contrary to what has been done in the past, Canadian engineers will draft the master plan for the Island of Montreal.

That superiors of colleges affiliated to the University of Montreal are not at all satisfied of certain modified clauses proposed for the constitution of the Faculty of Arts.

That 10,000 demonstrators representing 26 foreign nations took part in the march on London to protest against the use of the dreaded H-Bomb.

That the Canadian Association of Postal Employees numbering 15,000 have decided to withdraw from the joint committee an organization of federal civil servants.

That the army police of South Africa, protected by 8 armored cars, arrested 400 Africans during the course of a raid carried out in the colored municipality of Duncan, on the outskirts of East London.

That a major United States labor victory was won when the U.S. Supreme Court in a decision assured American unions of wider powers to wage economic war against low-priced foreign shipping entering American ports, including the Great Lakes and the St Lawrence Seaway.

The decision will have international political implications distressing in the State Department.

Central Council Favors New Form Of Government For City

The C.C.C.L. Central Council of Montreal has presented a memorandum to the Commission set up by the Provincial Government to draft a plan for a new governing form for Montreal.

The Central Council has declared itself against all class distinction in the city council and favors the abolition of class "A" councillors elected by property owners, "B" councillors, who are elected by both property owners and tenants, and class "C" councillors, who are appointed by different public bodies.

It should be taken into consideration that 75 percent of the population of the City of Montreal is composed of tenants and that the city councillors should be chosen by the population as a whole.

Metal Workers Congress

The National Metal Trades Federation has announced that their annual convention will be held in Quebec City the 9, 10 and 11 of June next in Union Headquarters Building. A hundred or more delegates are expected to attend this important yearly function.

Annual Congress of C.C.C.L. Central Council At Montreal.

The Unemployment Situation In Montreal

(by Jean-Paul LEFEBVRE)

Recently when the Chaudiere river in Beauce County overflowed its banks and threatened several small municipalities, one of these, St George, asked for immediate help from the Provincial Government to aid the inhabitants of this municipality from the imminent danger of flooding.

The Prime Minister of the Province got in touch with the authorities of the Canadian Army who delegated technicians to protect some few hundreds of citizens against the ravages of the threatening floods.

Help for these people came from three different quarters. It has been a long time since Montreal, the Metropolis of Canada, has felt the depressive effects of unemployment. This jobless crisis has reached an unheard of level with thousands of workers and their families practically reaching the verge of starvation.

Let us look more closely at the situation as it exists in Montreal. Taking figures which have been released by the Unemployment Insurance Commission, we find that since 1956 the number of unemployed has mounted steadily. Here are the figures:

	1956	1957	1958	1959	1960
January	52,199	54,134	81,203	86,050	83,165
February	53,426	52,731	81,856	84,330	85,442

Another indication showing that the crisis is worsening is the fact that by taking the figures from one social agency, the St. Vincent de Paul Society, we find that 1009 families have received aid of which 581, (or 57 percent) were families of jobless workers.

And here are the statistics from the St. Vincent de Paul Society showing figures for the month of February during the past three years:

February	Families helped	Unemployed
1960	1,009	581
1959	729	466
1958	184	109

For several years now the labor movement has appealed to governments of all levels to take energetic action which would bring the unemployment situation under some kind of control. More than one briefs have been presented by the CCCL union to the Federal, Provincial and Municipal Governments asking for some kind of action to be taken to relieve the appalling crisis of unemployment.

But the executive committee of the City of Montreal has not as yet introduced a resolution

or a recommendation which would help the unemployment crisis in Montreal. Those in power who represent the citizens of Montreal should quit "kicking the ball around" between Montreal and Quebec and from Quebec to Ottawa.

This game has lasted too long and calls for immediate action by the city fathers. The concerted action of the three governments must be made to ensure a constructive plan to bring the annual unemployment crisis under control and to assure the

workers of the opportunity of earning their living.

Promises and pretty speeches by the representatives of the citizens of Montreal only amount to pretty cold porridge for the thousands of jobless in the city.

His Eminence, Paul-Emile Cardinal Leger, in addressing the delegates to the annual convention of the CCCL union declared: "The unemployment situation is causing great misery to too large a number of families and is creating such insecurity that it should compel everyone to make a serious study of our economic regime in which we live".

"The fight against unemployment should be fought with great energy and should constitute the principle objective of our economic policy".

Mr. Jean-Paul Lefebvre, assistant director of education of the CCCL union said that everything considered, he thought that the present congress of the Central Council should claim energetic and immediate action by the municipal authorities of Montreal to do something to relieve the sufferings of thousands of citizens who are without jobs.

And figures just released by the Dominion Bureau of Statistics of the Federal Government reveals that the picture is not getting any brighter. Unemployment in Canada increased to 566,000 in mid-March, a rise of 11,000 from a month earlier.

This put unemployment with 21,000 of the post-war peak of 587,000 in March 1956. The roles of jobless in mid-March, normally the peak month for unemployment, were 41,000 above a year earlier, the government monthly job survey reported.

And the employment picture in the Quebec region stood at 1,517,000 down 6,000 in the month.

FEDERAL POLITICS

UNIMPORTANT CIVIL SERVANTS...

(by Paul NOGARET)

Employees of the Post Office Department are far from being happy. For the past few years they have made regular appeals to the Federal government for a general wage increase and badly needed improvements in their working conditions.

Up to the present the government has turned a deaf ear to these demands. The Post Office employees have tried almost everything to move the government into action.

They have presented briefs, they have wired telegrams to the Postmaster General, the Prime Minister, they have made direct appeals to the Cabinet, they have joined forces with civil servant in other governmental departments in order to present a common

front and exert pressure on the government.

In despair, they have even threatened to go on strike. Following manifestations of solidarity held in Montreal and Toronto they threatened to put their case before public opinion, but the reaction received from the public was that salary increases for civil servants would raise their taxes.

In face of such an attitude by public figures, one can readily understand the latest move of the postal workers.

During the course of a meeting held in the latter part of Easter weekend, their Association decided to withdraw from the joint committee on the question of a collective salary plan.

The plan of the post office workers was to call a 24-hour strike and a march on Ottawa to force the government into some kind of constructive action.

The Postal Employees' Association fed up with delays and

hesitations of the joint committee and its president Don Gross, made known that the postal workers will give serious thought to calling a strike if the Federal Cabinet does not act to their demands during the next four months.

The working class stands solidly behind the post office employees even if their association is not a regular union.

I, myself, worked in the Montreal Post Office for five years while I was taking my university studies. This was an experience in human fraternity which proved extremely rewarding and a pleasant memory.

I knew the duties of a post office worker as I was just another employee. Comparing the salaries when I worked in the Post Office eight years ago the present pay, the increases have not kept up with the cost of living index.

The father of a family working in the post office does not even earn any more than a secretary in private industry.